



Paris, le 25 mai 2009

Axes de réflexion sur le rapprochement police-gendarmerie

Ce document présente les axes de réflexion que le SICP considère pouvoir être envisagés dans le cadre du rapprochement police-gendarmerie qui devrait s'opérer avec le rattachement de la Gendarmerie au ministère de l'Intérieur.

Sur la méthodologie, le SICP déplore et dénonce l'absence de transparence de l'Administration dans ce dossier.

Après un premier rapport « *vers la parité globale au sein d'un même ministère* » élaboré dans la plus totale opacité et visiblement très orienté quant à ses conclusions, et en dépit des réactions unanimes de l'ensemble de la parité syndicale, aucune instance de concertation n'a réellement été mise en œuvre.

Car nous ne nous pouvons pas appeler « concertation » la rencontre organisée avec le Général GILLES le 2 décembre dernier, rencontre qui ne fut qu'un exemple de langue de bois de la part du Directeur Général de la Gendarmerie.

Nous ne pouvons pas non plus nommer « concertation » la pseudo-réunion présidée par le directeur de cabinet du DGPN le 27 avril dernier, au cours de laquelle l'administration s'est contentée de demander aux syndicats des contributions écrites, avant de tenter de détourner notre attention en évoquant les principaux sujets de « modernisation de la Police Nationale ». Intéressant sans doute, mais totalement hors sujet !

Quelle méthodologie nous propose donc notre ministère ? De scinder le sujet en deux : les missions d'un côté et les aspects statutaires de l'autre, en travaillant par l'envoi de contributions écrites, dont la DGPN ferait une synthèse.

De deux choses l'une (à moins que les deux hypothèses ne se cumulent) :

- soit l'administration n'a aucune idée sur les modalités de mise en œuvre du rapprochement police-gendarmerie et attend que les syndicats fassent son travail ; ce serait plutôt inquiétant mais nous n'y croyons pas notamment au regard de l'audition du DGPN devant la commission de la Défense Nationale et des Forces Armées du 13 mai 2009 ;
- soit l'idée de manœuvre est clairement de « gagner du temps » pour éviter d'aborder des sujets précis qui vont nécessairement indisposer notre administration (la parité sur le logement, le quart de place à la SNCF, le doublement des trimestres de cotisation en zone de « campagne »)

Nous ne pouvons évidemment pas accepter une telle méthodologie !

D'autant qu'en parallèle, nous constatons que le « rouleau compresseur gendarmesque » a déjà très largement entamé son travail de lobbying pour affirmer, comme une vérité absolue et révélée, qu'il est impossible de toucher ni aux statuts ni aux missions de la gendarmerie, garante de la démocratie et de la sécurité du peuple de France (cf. auditions du Gal GILLES et des représentants des associations de retraités de la GN devant la commission de la défense nationale ; cf. décret scélérat du 1^{er} septembre 2008 sur le statut des officiers supérieurs). Bref « *Tout ce qui est à moi est à moi et tout ce qui est à toi est négociable* » !

Il est donc impératif que notre administration joue son rôle si elle ne veut pas se retrouver sur la défensive, la plus mauvaise des positions, pour discuter du rapprochement avec la gendarmerie.

A cette fin, le SICP considère :

1. Que si la distinction opérée entre les aspects « missions » et les aspects « statutaires » est pertinente, il est impératif de travailler au préalable sur les missions. Du résultat des travaux sur les missions pourront ainsi découler des propositions en termes d'organisation. Et c'est seulement alors qu'il sera possible de réfléchir au niveau de parité recherché, et donc de définir le périmètre de nos réflexions sur le statutaire.

En clair, vers quoi veut-on aller ?

- Vers une fusion pure et simple des deux forces de Sécurité Intérieure ?
- Vers un simple rapprochement accru des deux forces, en achevant le redéploiement territorial et en recherchant quelques synergies en termes de coordination ou de mutualisation des structures logistiques ?

Compte tenu de la teneur de l'audition du Directeur Général de la Police Nationale devant la Commission de la Défense Nationale et des forces armées du 13 mai 2009, il semble clairement établi que l'objectif politique ne serait aucunement la fusion des deux institutions mais plutôt l'optimisation des collaborations existantes ainsi qu'une mutualisation des moyens permettant une économie budgétaire liée à la Révision Générale des Politiques Publiques.

Dans la perspective de ce positionnement qui est récent mais qui a le mérite d'une certaine clarté, le SICP souhaite ardemment participer aux travaux qui devront nécessairement être engagés pour définir des axes de mutualisation, concrétiser des choix en matière de redéploiement territorial, fixer les secteurs d'activité à compétence exclusive (RI, anti-terrorisme...) et travailler à la suppression des « doublons ».

Nous tenons à cette occasion à souligner que la tentation de la Gendarmerie de systématiquement concurrencer les services de police dans les domaines les plus sensibles et les plus médiatiques ne saurait être tolérée plus longtemps ; nous attendons avec la plus grande impatience que le cabinet du Ministre de l'Intérieur et les services du DGPN y mettent un terme. Rappelons d'ailleurs que, à la suite de l'audition du 13 mai du DGPN devant la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, certains domaines de compétence sont d'ores et déjà du ressort exclusif de notre institution et devront y demeurer, en matière de lutte contre le terrorisme international (cf. terrorisme islamique et terrorisme basque, notamment) ou de pilotage des dossiers internationaux dans le cadre du SCTIP.

A titre d'exemple, le SICP considère comme totalement scandaleuse la position de la Gendarmerie nationale qui, d'un côté, fait le siège du cabinet du Ministre de l'Intérieur pour réintégrer l'UCLAT par la grande porte (cf. vers la présence d'un colonel de Gendarmerie, véritable adjoint du chef de l'UCLAT ?) et, de l'autre, refuse de remettre en cause l'existence de son Bureau de Liaison Anti-terroriste, organisme à vocation coordinatrice incertaine et à dimension opérationnelle douteuse.

Nous soutenons également que les projets relatifs à la police d'agglomération devront obligatoirement être pris en compte pour envisager les redéploiements territoriaux nécessaires entre les zones police et gendarmerie afin d'en tirer les conséquences en terme de dimensionnement des deux forces. Les perspectives d'évolution des effectifs des deux forces devront nécessairement être impactées par ces réformes. Les forces de police ne pourront pas faire plus avec les mêmes effectifs. La perte programmée de 4829 équivalents temps plein au cours de ces trois prochaines années est dans ce contexte particulièrement inquiétante.

2. Que ce choix est un choix politique qui ne relève pas des organisations syndicales (sauf à ce qu'elles fassent de la politique) **mais de l'administration** ; il incombe donc à l'administration de nous indiquer, au préalable, ses orientations stratégiques et l'architecture globale envisagée, avant que de solliciter les contributions syndicales.

Encore faudrait-il que notre administration définisse clairement sa volonté, et non pas seulement au travers de l'audition de son Directeur Général, pour que la parité syndicale puisse remplir son rôle de force de proposition sans en arriver à une cogestion, voire à une substitution du rôle de notre administration de tutelle. En tous cas, telle n'est pas notre conception du syndicalisme.

3. Sur le statutaire, le SICP refuse d'aborder la question sous l'angle d'une « parité globale », concept fourre-tout qui n'a aucun sens si ce n'est de noyer le poisson en évitant d'examiner la variété des situations. **Le SICP exige que la parité soit examinée corps par corps,** ce qui sous entend :

- **que les travaux dans le cadre du sous-groupe de travail sur les aspects statutaires se tiennent dans un format ne mélangeant pas tous les corps**

autours de la table ; les spécificités de chaque corps étant différentes (mobilité, disponibilité, par exemple) et les intérêts pouvant être également différents...voire divergents.

- **que l'administration se prononce clairement sur la problématique de l'architecture à 3 ou 2 corps.** Le ministère de l'intérieur considère-t-il que le rapprochement PN/GN impose d'uniformiser cette architecture ? Et si oui, doit-on envisager de réduire le nombre de corps dans la police ou peut-on imaginer de créer un troisième corps dans la gendarmerie (si tant est qu'elle ne compte pas déjà trois corps en pratique dans la réalité) ?
Sur cette question, évidemment, le SICP ne transigera pas et a déjà souligné toute l'incongruité de solutions calquées sur un modèle militaire non adapté à l'accomplissement de nos missions.
- **que les conclusions** erronées, orientées, et pour certaines d'entre-elles largement obsolètes **du rapport sus-évoqué « vers la parité globale au sein d'un même ministère » ne constituent pas la base de départ des travaux, mais qu'une véritable remise à plat soit effectuée.** Nous avons déjà écrit sur les lacunes et parti-pris de ce texte et tiendrons une nouvelle fois encore ce document à disposition de notre administration.
- **que la question du logement** par exemple, écartée d'un trait de plume dans ce rapport, **soit réexaminée et réintroduite dans le** débat notamment pour le corps de conception et de direction qui subit une obligation de mobilité professionnelle spécifique à son niveau de responsabilité.
- **que la recherche de parité ne soit pas comprise par une systématique uniformisation des solutions, des compensations différentes pouvant être trouvées** pour arriver à une équité des situations.

Le Bureau National